***Un Mouvement pour changer un milliard de vies***

A close up of a sign

Description automatically generated

***Droits des personnes handicapées: Une nouvelle décennie***

Directives générales pour les demandes de subventions

Le présent document fournit des orientations générales pour la présentation d'une demande de subvention au Fonds pour les droits des personnes handicapées (DRF) ou au Fonds pour la défense des droits des personnes handicapées (DRAF). Si votre organisation n'a jamais reçu de subvention du DRF ou du DRAF, nous vous recommandons vivement de visiter d'abord la page Pour les demandeurs de subventions ([For Grantseekers page](http://disabilityrightsfund.org/for-grantseekers/)) afin de remplir une enquête sur les critères d'admissibilité, ainsi que de consulter la Foire aux questions ([Frequently Asked Questions](http://disabilityrightsfund.org/faq) (FAQ)) et le Glossaire terminologique ([Glossary of Terms](http://www.disabilityrightsfund.org/glossary)). Tous les candidats, y compris les anciens bénéficiaires de subventions DRF/DRAF, doivent lire attentivement ces directives car elles ont changé.

**Notice importante pour le deuxième Cycle 2020 du DRF/DRAF (Appel ouvert du 20 juillet au 24 août)**

Les candidats sont invités à tenir compte des nouvelles contraintes et/ou opportunités liées à la COVID-19 lors de la préparation des appels à propositions du deuxième cycle. Le DRF/DRAF reste déterminé à s'adapter et à innover afin de soutenir les efforts redoublés de ses bénéficiaires pour garantir les droits de tous pendant la pandémie et au-delà.

**Table des matières**

## À propos du Fonds pour les droits des personnes handicapées et du Fonds pour la défense des droits des personnes handicapées<0}

## [Pays ciblés et Admissibilité](#TargetCountries)

## [Considérations importantes pour l'appel à propositions](#_IMPORTANT_CONSIDERATIONS_FOR_2)

## [Activités que nous ne finançons pas](#WhatDRFDoesNotSupport)

## [Évaluation des demandes de subventions](#Assessment)

## [Suivi de la subvention et modalités d'établissement de rapports](#GrantMonitoring)

[**Instructions importantes pour faire une demande de subvention**](#ImportantApplicationGuidelines)

[**Où envoyer votre demande de subvention**](#Wheretosendyourapplication)

## 

# À PROPOS DU FONDS POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET FONDS POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis sa création en 2008, le [Fonds pour les droits des personnes handicapées (DRF](http://www.disabilityrightsfund.org/)) aide les personnes handicapées dans le monde à mettre sur pied divers mouvements, à garantir l’élaboration de programmes de développement fondés sur l’inclusion et à promouvoir l’égalité des droits et des chances pour tous. Avec son organisation soeur, le Fonds de défense des droits des personnes handicapées qui aide les personnes handicapées dans les pays en développement, à mettre en place des cadres juridiques leur permettant de faire valoir leurs droits, le DRF finance les organisations de personnes handicapées (OPH) qui pilotent ces efforts, principalement en Afrique, en Asie, dans les îles du Pacifique et dans les Caraïbes. Par le biais de subventions, du plaidoyer et de l'assistance technique, le DRF soutient les organisations de personnes handicapées (OPH) dans l'utilisation des cadres mondiaux des droits et du développement, tels que la [Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)](https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-%20of-persons-with-disabilities.html) et les [Objectifs de développement durable (ODD)](https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs) , en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les subventions du DRF/DRAF supportent les connaissances techniques et les capacités des groupes émergents et marginalisés de personnes handicapées militant pour leurs droits ainsi que les efforts continus des organisations de personnes handicapées au niveau du pays, des états, des provinces, des régions et des districts pour promouvoir la mise en application de la CDPH et des ODD. Veuillez noter que toute demande incluant des activités de lobby, tel que défini dans la législation des États-Unis, sera transmise au DRAF, pour sa prise en considération.

Le DRF est financé, entre autres, par les donateurs suivants: l'Ansara Family Fund de la Boston Foundation, la Ford Foundation, la Estelle Friedman Gervis Family Foundation, la Joseph P. Kennedy Jr. Foundation, la Foundation to Promote Open Society, qui fait partie de l'Open Society Foundations, le WE Trust et UK Aid du gouvernement du Royaume Uni (DFID), ainsi que des bailleurs de fonds individuels. Le DRAF reçoit le soutien du Département des affaires étrangères et du commerce (DFAT) du gouvernement australien.

**PAYS CIBLÉS**

Les organisations situées dans les pays ci-après sont invitées à soumettre leurs propositions durant les deux cycles annuels de subventions:

**Cycle 1 (Appel à propositions en février/mars):** Indonésie (en procédure de lettre d’intérêt\*), Malawi, Myanmar, Nigeria

**Cycle 2 (Appel à propositions en juillet/août):** Haïti ( procédure de lettre d'intérêt\*) Rwanda, Ouganda ( procédure de lettre d'intérêt\*), et les pays insulaires du Pacifique ci-après: Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des îles Marshall, Samoa, îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu

\* En Indonésie, en Haïti et en Ouganda, une procédure de lettre d'intérêt a été engagée en raison du nombre élevé de candidatures. Seules les organisations qui ne sont PAS actuellement bénéficiaires de subventions du DRF/DRAF doivent soumettre une lettre d'intérêt, après quoi les candidats sélectionnés (ainsi que les bénéficiaires actuels) seront invités à soumettre une proposition complète au moment de la publication de l'appel d'offres.

## ADMISSIBILITÉ

Un candidat à un financement du DRF (ou du DRAF) doit être basé et mener la majorité de ses activités dans un pays ciblé par le cycle en question (décrit ci-dessus).Les types d’organisation ci-après peuvent poser leur candidature:

* Des OPH non gouvernementales légalement enregistrées (ou groupes de personnes handicapées) agissant dans le cadre de leur commanditaire[[1]](#footnote-1) fiscal.
* Des partenariats entre OPH
* Des partenariats entre des OPH et d’autres organisations de la société civile (lorsqu’une OPH en est la partenaire gestionnaire)

## 

**CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR L'APPEL À PROPOSITIONS**

## *Nous attirons l’attention des demandeurs déjà familiarisés avec nos subventions sur de nouveaux critères pouvant avoir un impact sur vos organisations:*

1. **L’inclusion de l’assistance technique (AT) aux activités et au budget du projet:** Les projets portant sur la mise en œuvre de la CDPH et/ou des ODD peuvent comporter des postes relatifs aux activités et aux coûts liés à l'assistance technique requise pour renforcer la mise en œuvre du projet. L’assistance technique (AT), telle qu’elle est définie par le DRF/DRAF, vise à renforcer les organisations dans le but de promouvoir les droits humains des personnes handicapées et le développement inclusif. L'assistance technique ne doit pas être confondue avec le renforcement des capacités organisationnelles (activités visant à renforcer la capacité d'une organisation à atteindre ses objectifs).[[2]](#footnote-2) Les activités d'assistance technique visent à doter les organisations des compétences, des ressources et des connaissances nécessaires pour faire progresser avec succès les droits conformément à la CDPH, ainsi que pour garantir que les personnes handicapées soient incluses dans la mise en œuvre et le suivi des ODD dans leurs pays respectifs.Exemples d’assistance technique:
   1. Formation par un expert juridique sur la forme que pourrait prendre l'incorporation d'un article spécifique de la CDPH dans la législation ou la politique nationale ou locale;
   2. Création de coalitions avec d'autres organisations de la société civile déjà impliquées dans la mise en œuvre des ODD pour plaider en faveur d'une mise en œuvre des ODD aux échelons locaux incluant les personnes handicapées;
   3. Formation donnée par un ou plusieurs experts des droits de l'homme sur les stratégies de plaidoyer en faveur des droits pour atteindre les objectifs du projet;
   4. Partenariat avec un institut de recherche pour analyser les lacunes existant dans l'intégration des femmes handicapées dans les services locaux de santé et/ou de protection sociale pour soutenir le plaidoyer en faveur du changement.
2. **Activités de suivi d’articles spécifiques de la CDPH:** Toutes les demandes doivent indiquer clairement l’article ou les articles de la CDPH visé(s) par les activités proposées dans le cadre du projet. Le DRF/DRAF est conscient que, dans certains cas, les activités des projets concernent plusieurs articles de la CDPH, mais dans la mesure du possible, les demandes doivent se référer à un article ou un droit précis (tenant compte des domaines d'expertise des organisations candidates). Nous suggérons de limiter l’action sur un maximum de deux articles de la CDPH, ayant une corrélation au sein du projet. Par exemple, si un projet est axé sur l’accessibilité des écoles, les articles de la CDPH invoqués devraient être l’article 24 (Éducation) et l’article 9 (Accessibilité). Si le projet se concentre sur un article spécifique (tel que l'article 24) pour les femmes et les filles handicapées, il convient de faire référence à l'article 6 supplémentaire (Femmes handicapées).
3. **Activités de suivi d’objectifs spécifiques parmi les ODD:** Toutes les demandes doivent indiquer clairement l’objectif ou les objectifs des ODD visé(s) par les activités proposées du projet. Le DRF/DRAF est conscient que, dans certains cas, les activités des projets peuvent être en lien avec plusieurs ODD, mais dans la mesure du possible, les demandes doivent se référer aux objectifs précis qu’elles souhaitent faire avancer. Par exemple, si un projet est axé sur l’accessibilité des écoles, l’ODD invoqué devrait être l’Objectif 4 (Éducation de qualité). Si le projet se concentre sur un article spécifique (tel que l'article 4) pour les femmes et les filles handicapées, il convient de faire référence à l’Objectif 5 des ODD (Égalité des sexes).
4. **Suivi des activités de plaidoyer liées aux engagements du Sommet mondial sur le handicap 2018:** Les gouvernements britannique et kenyan et l'Alliance internationale des personnes handicapées ont organisé un Sommet mondial des personnes handicapées à Londres en juillet 2018, dévoilant de nouveaux engagements ambitieux aux niveaux mondial et national en matière d'intégration des personnes handicapées. Dans la foulée du Sommet, le gouvernement britannique a accordé un financement par le biais du DRF/DRAF aux OPH des pays du Commonwealth pour leur permettre d'assurer le suivi des engagements du gouvernement national. À partir de 2020, les OPH des pays qui ont souscrit aux engagements du GDS18 peuvent utiliser le financement du DRF/DRAF pour plaider en faveur du suivi de ces engagements par le gouvernement, parallèlement à la CDPH et aux ODD. Si le DRF/DRAF cherche à contribuer aux efforts des organisations de niveau national pour faire avancer le GDS18, les OPH individuelles (y compris les candidats aux petites subventions) et les coalitions de niveau infranational (y compris les candidats des coalitions de niveau intermédiaire) peuvent également être prises en considération.
5. **Politique de protection des enfants:** Tous les bénéficiaires de subventions du DRF/DRAF doivent faire la preuve qu'ils disposent actuellement d'une politique de protection de l'enfance, qui documentera l'engagement de l'organisation à protéger les enfants contre les abus de toutes sortes. Le DRF/DRAF peut fournir des normes de politique, des ressources informationnelles et une assistance technique pour soutenir les efforts des bénéficiaires de subventions pour mettre en place cette politique. Pour plus d’informations sur la Politique de protection de l’enfant, veuillez consulter le site [DRF/DRAF’s Child Protection Policy.](https://disabilityrightsfund.org/policies/)  Si elles sont sélectionnées pour recevoir un financement, les organisations devront soumettre un formulaire de vérification de la politique de protection de l'enfance et une politique de protection de l'enfance dans les six premiers mois de la mise en œuvre du projet.
6. **Prévention de l’exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels (PEAHS):** Le DRF a publié une [politique sur le PSEAH](http://disabilityrightsfund.org/policies/), qui est également disponible en bahasa indonésien, birman et français Pour pouvoir recevoir un financement du DRF/DRAF, tous les bénéficiaires doit avoir mis, ou être en train de mettre en place leur propre politique de PEAHS. Nous demandons également que les bénéficiaires dispensent une formation à leur personnel et aux membres du Conseil dans cet important domaine. Les organisations sélectionnées pour recevoir un financement devront présenter le Formulaire de vérification de la PEAHS, ainsi qu’une politique en matière de PEAHS dans les six premiers mois de la mise en œuvre du projet.
7. **Directives en matière d’égalité femmes-hommes** Le Fonds pour les droits des personnes handicapées (DRF) a mis au point des Directives en matière d’égalité femmes-hommes ([Gender Guidelines](http://disabilityrightsfund.org/wp-content/uploads/DRF-DRAF-Gender-Guidelines-Print.pdf)), ainsi qu’un plan de mise en oeuvre qui reposent tous deux sur nos actions en faveur des secteurs marginalisés de la collectivité des personnes handicapées et pour aborder les interactions entre les droits de ces dernières et les droits humains. Nous voulons en savoir plus sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes et les filles handicapées et celles dont l'identité sexuelle n'est pas majoritaire, afin de mieux comprendre les différentes formes d'inégalité, de lutter contre la discrimination et de promouvoir l'intégration de toutes les personnes handicapées. Les directives sont une expression de notre engagement à appliquer une perspective de transformation des relations entre les sexes à notre action afin de renforcer notre impact, notamment dans les six domaines suivants: 1) Santé sexuelle et reproductive, 2) Violence et abus, 3) Accès à la justice, 4) Accès à l'éducation, 5) Urgences humanitaires, et 6) Participation politique et autonomisation. Nous cherchons à aider les OPH à intégrer une perspective de genre dans leur action, notamment en développant les liens avec les acteurs des droits des femmes et les organisations qui promeuvent la diversité en termes d'orientation sexuelle, d'identité sexuelle, d'expression de l'identité sexuelle et des caractéristiques sexuelles (SOGIESC).
8. **Impact des changements climatiques sur les personnes handicapées:** Bien que ce ne soit pas un domaine prioritaire de la DRF ou une exigence pour recevoir un financement du DRF/DRAF, celui-ci reconnaît que les personnes handicapées sont souvent particulièrement touchées par les effets du changement climatique. Nous souhaitons saisir la portée de ces efforts et demandons aux candidats de décrire toute mesure qu'ils ont prise ou qu'ils prévoient de prendre pour faire face aux effets du changement climatique sur les personnes handicapées.
9. **Politiques et procédures de sécurité au travail:** Le DRF/DRAF souhaite promouvoir des environnements de travail sûrs et sains, aussi bien au sein du Fonds que des organisations que nous finançons. Cela est particulièrement vrai pendant la pandémie et dans certaines régions du monde où il existe des conflits, des violences sur le lieu de travail et des violences contre certaines populations. **Bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation pour recevoir un financement du DRF, nous encourageons vivement les candidats à mettre en place des politiques et procédures de sécurité témoignant de l’engagement de leur organisation vis-à-vis de la protection de la direction, du personnel, des bureaux et des données.**  Le DRF peut vous fournir des [ressources](http://www.disabilityrightsfund.org/resources-search?region=&category=security) en information et un soutien technique qui vous aideront à mettre en place des politiques de sécurité.

## ACTIVITÉS QUE NOUS NE FINANÇONS PAS

Le DRF n’apporte PAS son soutien aux activités suivantes (pour plus d'informations, veuillez consulter la Foire aux questions ([FAQ](http://disabilityrightsfund.org/faq)).

* Les organisations travaillant pour les personnes handicapées, mais où les personnes handicapées sont mal représentées au niveau de la gouvernance, de la gestion et du personnel de l’organisation
* L’acquisition d’appareils d'aide fonctionnelle ou l’obtention de services de réadaptation
* La création de revenus ou la prestation de services
* L'acquisition de terrains ou d'édifices
* La reconstruction ou la rénovation d'espaces physiques (bureaux, etc.)
* Les individus et les bourses d'études
* Les écoles et universités publiques
* Les entités gouvernementales
* Les activités religieuses: Bien que nous puissions financer une organisation confessionnelle (à condition qu'elle réponde à d'autres critères), nous ne finançons pas les organisations confessionnelles qui font du prosélytisme[[3]](#footnote-3) ou dont la mission comporte des activités de prosélytisme.
* Les activités sportives
* La formation pour apprendre la langue des signes, le Braille ou la communication tactile
* La participation ou l'intervention dans une campagne électorale qui manifeste une opinion en faveur ou contre un candidat à un poste de la fonction publique ou pour faciliter l'inscription des électeurs.

## ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes complétées et les pièces jointes doivent être envoyées par courriel à [grants@disabilityrightsfund.org](mailto:grants@disabilityrightsfund.org) au plus tard à la date fixée dans l’appel à candidatures à minuit (dans votre fuseau horaire). Toute proposition reçue hors délai ne sera pas révisée.

Les demandes seront évaluées à la lumière des critères suivants, entre autres:

* Cohérence entre le projet proposé par le candidat et les secteurs prioritaires du DRF
* Correspondance des buts et objectifs du projet avec les activités proposées, le budget et la capacité organisationnelle pour réaliser le projet planifié.
* Mesure dans laquelle le projet promeut et fait progresser la CDPH (et, le cas échéant, les ODD ou les engagements pris dans les GDS18) et utilise des articles spécifiques de la CDPH et les objectifs des ODD et/ou les engagements pris dans les GDS18 pour informer le plaidoyer.
* L'importance du rôle des personnes handicapées aux différents niveaux du projet et de l’organisation
* Degré d’implication des secteurs marginalisés de la communauté des personnes handicapées
* Existence de partenariats avec divers groupes de la communauté des personnes handicapées ou entre les OPH et d'autres organisations des droits de l’homme
* Mesure dans laquelle le projet répond aux priorités urgentes en matière de sensibilisation, par exemple en veillant à ce que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte dans la réponse à la COVID-19 et les efforts de réhabilitation.

Des informations et des documents complémentaires pourraient être demandés aux candidats au cours du processus d'évaluation. Les décisions finales de financement sont prises par notre comité d'attribution des subventions, un groupe composé de militants et de donateurs du monde entier spécialisés dans le handicap (pour en savoir plus sur notre système d'attribution des subventions participatif, cliquez ici).

## SUIVI DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Les organismes financés (bénéficiaires de subventions) devront soumettre un rapport d'étape et/ou un rapport final (narratif et financier). Les échéanciers et les formulaires pertinents seront fournis aux candidats retenus lors de l'approbation de la subvention. Les organisations subventionnées sont vivement priées de répondre aux requêtes du personnel du DRF entre les périodes de présentation de rapports sur le projet, y compris notre Enquête sur les capacités des bénéficiaires (distribuée au cours du premier trimestre de chaque année civile), et peuvent également faire l’objet d’une visite sur le terrain durant la période du projet.

## INSTRUCTIONS IMPORTANTES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Appel à propositions est très compétitif et le DRF/DRAF reçoit plus de demandes de subventions que nous ne pouvons en accorder. Afin de vous assurer que votre demande soit examinée avec soin, veuillez prendre note des instructions suivantes pour poser votre candidature:

* Avant de soumettre votre demande, nous vous prions de consulter ces directives et les sections [Appel à propositions](http://disabilityrightsfund.org/for-grantseekers/), notamment la [Foire aux questions](http://disabilityrightsfund.org/faq) et l'Enquête d'admissibilité, afin de déterminer si votre organisation et votre projet répondent aux critères de base pour bénéficier d'un financement.
* Si vous rencontrez des difficultés techniques pour télécharger ces directives ou la demande, veuillez contacter [grants@disabilityrightsfund.org](mailto:grants@disabilityrightsfund.org).
* Envoyez toute question à propos du formulaire de demande ou de la procédure à suivre à [grants@disabilityrightsfund.org](mailto:grants@disabilityrightsfund.org)
* Remplissez le formulaire de candidature et la feuille de calcul du budget (lien ici) dans l'une des langues disponibles et enregistrez-les en tant que document unique. Pour que la demande soit prise en considération, il faut répondre à toutes les questions.
* Soumettez tous les documents apparaissant dans la « Liste de vérification de la demande »
* Autant que possible, enregistrez les documents ayant plusieurs pages (par exemple les statuts ou une inscription) comme fichier unique en format PDF ou Word.
* Incluez le nom, le pays et l'adresse électronique de l'organisation qui fait la demande dans le corps du courrier électronique afin que nous identifiions facilement l’organisation candidate.
* Si possible, incluez tous les documents demandés dans un seul courrier électronique. Tous les noms des documents doivent inclure l'acronyme de l'organisation, en plus du titre du document
* Soumettez votre demande une seule fois

**OÙ ENVOYER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION**

Envoyez votre demande dûment complétée et les pièces jointes à [grants@disabilityrightsfund.org](mailto:grants@disabilityrightsfund.org) avant minuit (dans votre fuseau horaire) à la date butoir signalée dans l’appel à propositions. Dans l’objet du courrier électronique, indiquez le pays et le nom de l'organisation qui fait la demande. (Par exemple: Rwanda - Youth with Disabilities Organization.) Les candidats recevront une confirmation par courrier électronique à la réception de leur demande.

1. Un commanditaire fiscal- est une organisation légalement inscrite et éligible pour recevoir des fonds de bailleurs de fonds étrangers. Le commanditaire fiscal assume la responsabilité juridique et financière de la gestion et de la communication des fonds de subventions et transfère ces fonds à un groupe de personnes handicapées candidat à la subvention pour mener à bien les activités du projet dans le cadre d’un Accord de commandite fiscale. Veuillez contacter le DRF/DRAF en cas de doute sur ce processus. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus d'informations sur la façon dont le DRF/DRAF définit l'assistance technique, veuillez consulter notre Foire aux questions à l'adresse suivante: <http://disabilityrightsfund.org/faq> [↑](#footnote-ref-2)
3. Aux fins du DRF, le terme "prosélytisme" signifie convertir ou tenter de convertir (quelqu'un) d'une religion, d'une croyance ou d'une opinion à une autre ou les persuader d’adhérer à la religion. [↑](#footnote-ref-3)